

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2026

Présents :

Mme IZARD Cécile, Mme FOREL Laurette, Mme LUCAS Sophie, Mr HAREL Amaury, ROUQUIE Nelly, Mme LEBRE Sylvie, Mme GILLARD Christine, Mr FAUCHIE Frédéric.

Absents : excusés

Secrétaire de séance : Laurette FOREL

Début de la séance : 20h30

Ordre du jour :

- Devis plafond et insonorisation de la cantine
- Compte rendu du SIVU
- Défense incendie – ASA
- Projet de territoire – Adhésion au C.A.U.E
- Commissions de la communauté de commune (C.C.V.L.V)
- Projet d'aménagement
- Décision modificative budgétaire pour achat d'une élagueuse sur perche
- Délibération encaissement espèces
- Questions diverses

Devis plafond – insonorisation cantine :

Une demande de subvention va être faite concernant les travaux de l'école :

- Insonorisation de la cantine
- Climatisation – chauffage
- Traçage dans la cours de l'école
- 2 filets de protection sous le préau
- Enlèvement d'armoires dans l'espace garderie et la pose d'étagères

Défense incendie ASA :

Projet de schéma de défense incendie de la commune en lien avec le réseau d'irrigation. L'ASA de Mauroux/Sérignac doit finaliser son projet de continuité de service durant l'hiver pour maintenir le réseau sous pression en période hivernale et reviendra vers les communes afin de proposer un mode de fonctionnement et de participation financière.

Projet de territoire – Adhésion au C.A.U.E :

Demande de réflexion de la part de la CCVLV sur un projet de territoire des 4 communes du plateau :

- Un état des lieux des 4 communes du plateau, volet social, démographique, économique, agricole, touristique...doit être révisé.
- Etablir un projet d'avenir qui doit être soutenu en octobre devant le bureau de la communauté des communes

Délibération sur Les 14 commissions de la CCLV ouvertes aux conseillers municipaux.

Projet d'aménagement :

Le projet plantation d'arbres sur le stade en collaboration avec la fédération de chasse est validé.

Dès la rentrée 2026/2027 nous rencontrerons la nouvelle directrice de l'école de Sérignac afin de préparer un projet pédagogique autour de cette plantation.

Achat élagueuse sur perche :

Achat d'une élagueuse 689€ est validé, en commun avec les 3 communes (Floressas, Lacapelle-Cabanac, Sérignac).

QUESTIONS DIVERSES :

Adhésion à la fondation du patrimoine 100 €

Demander des devis aux entreprises de rénovation spécialisées dans le patrimoine en vue de la restauration des églises.

Faire un inventaire des archives et voir avec le département si numérisation possible ou stockage.

Le Maire



Secrétaire de séance